

M. Court est remplacé à Lille par M. Valentin, commis maire central à Nice.

Les grèves à Lille. — Les ouvriers du tissage de M. Courmont sont toujours en grève.

125 usagers du tissage de M. Renouard, rue de Fiers, ont quitté le travail hier matin, demandant qu'on fasse les pièces plus courtes et qu'on change les machines.

M. Renouard ayant donné satisfaction à ses ouvriers, le travail a été repris dans l'après-midi.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Buisson-Rigot, le chef d'importante maison de sculpture architecturale de la rue de Valenciennes, connu non seulement dans notre région, mais encore dans toute la France et même à l'étranger.

Honorable et dévoué et de créer, M. Buisson-Rigot ne marchandait jamais son concours à toutes les œuvres que la foi religieuse inspirait et resta fidèle aux convictions de toute sa vie, qu'il a transmises comme un précieux héritage à ses enfants.

Il y a plusieurs années, M. Buisson-Rigot avait honoré d'une décoration pontificale, la croix de chevalier de Saint-Eugène, le drapeau qui demandait à un double titre, comme catholique et comme artiste, dont le talent s'était surtout exercé dans le domaine de l'art religieux.

M. Buisson, malade d'ailleurs, avec laquelle il défendait ses idées, était un homme doux, bon et affable; il ne comptait que des amis, et sa perte sera vivement ressentie par tous ceux qui l'ont connu.

Faculté de médecine et de pharmacie de Lille. — La session d'examen de radiation de stage, pour les aspirants à la licence de radiation de stage, de 2^e classe, s'ouvrira à la Faculté le lundi 30 juillet prochain, à 8 heures du matin.

Les candidats devront se faire inscrire au secrétariat de la Faculté du 15 au 23 juillet inclusivement.

La Musique municipale de Tournai. — Lille. — Les journaux de Lille nous apprennent que la Musique municipale de Tournai a donné un concert à Lille, dimanche 7 mai, à 8 heures et demie du soir, au Palais-Royal.

Nous ne doutons pas qu'elle n'y remporte un brillant succès, elle a été dirigée par son chef, M. le compositeur et la valeur bien connue de son éminent directeur, M. Grisez.

L'affaire de la Nobis-Tour. — L'autopsie de la victime a été faite par MM. les docteurs Casiaux et Dutilleul. La balle, tirée par un canon de 75, a traversé le crâne, a rompu l'organe, ce qui a occasionné une hémorragie mortelle.

M. le général de France, commandant le 3^e corps d'armée, s'est rendu hier matin à la Nobis-Tour pour se rendre compte des circonstances du drame.

Bourse Lille de Lille. — Les affaires ont été très animées cette semaine, la persistance de la hausse en Belgique et en Hollande, et de la hausse importante qui a été payée pour les produits agricoles.

Pour la toile, bien que nous ne soyons pas dans une période de vente, il se traite des affaires avec tendance à la hausse. Les fils sont très demandés et se traitent à des prix élevés pour presque tous les genres.

En lina de Russie, il se traite des affaires considérables en livrable et surtout en livrable sur l'eau, malgré la hausse immodérée demandée par les vendeurs, le chiffre des transactions est plus élevé qu'il ne l'a été depuis plusieurs années.

Marché aux blés de Lille du 3 mai 1903. (Cours commerciaux.) — Prix maintenus pour les blés et farines; affaires calmes. On tient les blés de 15 à 16 francs les 80 kil.

Les farines sont offertes en boulangerie de 37 fr. 50 à 30 fr., meules et cylindres, suivant qualités.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — Dimanche dernier, la salle des fêtes du Petit-Château était comble. Le concert organisé par les sections dramatique et musicale a pleinement réussi.

La fanfare a exécuté trois morceaux et la chorale deux chants, qui lui ont valu les applaudissements unanimes de la salle.

Il se traitait long de citer ici tous ceux qui ont participé à la réussite de ce concert. Citons surtout M. Boulaert, directeur de Lille, qui a réalisé avec succès, la Merveille et Si tu n'aimais, M. Lefebvre, qui a égayé l'auditoire avec ses Pasquilles Tourcoingnoises et la scène comique de M. Sully la Pêche à la ligne.

La soirée s'est terminée par un homme comique et un fait comédien en acte, ou MM. Delvoys, Lefebvre, Godet et Izard, ont rivalisé de gaîté et d'entrain.

En somme, bonne soirée, avec l'actif de ces membres que le Petit-Château a l'habitude d'offrir à ses collègues honoraires.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — Audience du mercredi 3 mai. — REMPLISSAGE DE TRAVAUX. L'inculpé, un homme du nom de Marie Duboué, a été condamné à 10 jours de prison pour avoir refusé de travailler.

Un autre inculpé, un homme du nom de Marie Duboué, a été condamné à 10 jours de prison pour avoir refusé de travailler.

Un autre inculpé, un homme du nom de Marie Duboué, a été condamné à 10 jours de prison pour avoir refusé de travailler.

Un autre inculpé, un homme du nom de Marie Duboué, a été condamné à 10 jours de prison pour avoir refusé de travailler.

Un autre inculpé, un homme du nom de Marie Duboué, a été condamné à 10 jours de prison pour avoir refusé de travailler.

Un autre inculpé, un homme du nom de Marie Duboué, a été condamné à 10 jours de prison pour avoir refusé de travailler.

Un autre inculpé, un homme du nom de Marie Duboué, a été condamné à 10 jours de prison pour avoir refusé de travailler.

BELGIQUE

Ar Séant. — Séance du 3 mai. — M. le baron de Coninck développe sa proposition relative au duel. Il trouve que sa proposition reformera la loi dont les pénalités ne sont pas assez fortes.

M. Dupont déclare qu'il votera la prise en considération, prise en considération est votée.

M. Finet dit, dans une lettre, qu'il n'aurait pas voté le système Nysens.

La Chambre. — Séance du 3 mai. — On discute le budget de la justice.

M. Thiépout combat l'établissement d'un tribunal civil à Liège.

M. Weste demande, au contraire, l'établissement de ce tribunal.

La demande est appuyée par 66 conseillers de l'arrondissement.

L'orateur n'admet pas qu'on réduise de 5 à 3 le nombre des conseillers des chambres civiles.

L'orateur s'élève violemment contre l'application de la loi sur le vote obligatoire.

M. Thiépout combat l'établissement d'un tribunal civil à Liège.

M. Weste demande, au contraire, l'établissement de ce tribunal.

La demande est appuyée par 66 conseillers de l'arrondissement.

L'orateur n'admet pas qu'on réduise de 5 à 3 le nombre des conseillers des chambres civiles.

L'orateur s'élève violemment contre l'application de la loi sur le vote obligatoire.

M. Thiépout combat l'établissement d'un tribunal civil à Liège.

M. Weste demande, au contraire, l'établissement de ce tribunal.

La demande est appuyée par 66 conseillers de l'arrondissement.

L'orateur n'admet pas qu'on réduise de 5 à 3 le nombre des conseillers des chambres civiles.

L'orateur s'élève violemment contre l'application de la loi sur le vote obligatoire.

M. Thiépout combat l'établissement d'un tribunal civil à Liège.

M. Weste demande, au contraire, l'établissement de ce tribunal.

La demande est appuyée par 66 conseillers de l'arrondissement.

L'orateur n'admet pas qu'on réduise de 5 à 3 le nombre des conseillers des chambres civiles.

L'orateur s'élève violemment contre l'application de la loi sur le vote obligatoire.

M. Thiépout combat l'établissement d'un tribunal civil à Liège.

M. Weste demande, au contraire, l'établissement de ce tribunal.

La demande est appuyée par 66 conseillers de l'arrondissement.

L'orateur n'admet pas qu'on réduise de 5 à 3 le nombre des conseillers des chambres civiles.

L'orateur s'élève violemment contre l'application de la loi sur le vote obligatoire.

M. Thiépout combat l'établissement d'un tribunal civil à Liège.

M. Weste demande, au contraire, l'établissement de ce tribunal.

La demande est appuyée par 66 conseillers de l'arrondissement.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Fédération colombophile Roubaissienne (fondée en 1888). — Dimanche 7 mai, concours sur Clermont, 153 kil. m. par 3000 m. Le n° 1, 23, 029 par 3,900; le n° 19, 87, 144, 1,500; le n° 21, 328, 810; le n° 1, 119, 39,805, 52,417, 60,200, 99,459, 129,300, 325.

LIÈGE. — Épreuve de trois milles (1893). — Le n° 1, 41, 245 remboursable par 3,900 francs; le n° 13, 34, 360, 1,000; le n° 14, 35, 370, 1,000; le n° 15, 36, 380, 1,000; le n° 16, 37, 390, 1,000; le n° 17, 38, 400, 1,000; le n° 18, 39, 410, 1,000; le n° 19, 40, 420, 1,000; le n° 20, 41, 430, 1,000; le n° 21, 42, 440, 1,000; le n° 22, 43, 450, 1,000; le n° 23, 44, 460, 1,000; le n° 24, 45, 470, 1,000; le n° 25, 46, 480, 1,000; le n° 26, 47, 490, 1,000; le n° 27, 48, 500, 1,000; le n° 28, 49, 510, 1,000; le n° 29, 50, 520, 1,000; le n° 30, 51, 530, 1,000; le n° 31, 52, 540, 1,000; le n° 32, 53, 550, 1,000; le n° 33, 54, 560, 1,000; le n° 34, 55, 570, 1,000; le n° 35, 56, 580, 1,000; le n° 36, 57, 590, 1,000; le n° 37, 58, 600, 1,000; le n° 38, 59, 610, 1,000; le n° 39, 60, 620, 1,000; le n° 40, 61, 630, 1,000; le n° 41, 62, 640, 1,000; le n° 42, 63, 650, 1,000; le n° 43, 64, 660, 1,000; le n° 44, 65, 670, 1,000; le n° 45, 66, 680, 1,000; le n° 46, 67, 690, 1,000; le n° 47, 68, 700, 1,000; le n° 48, 69, 710, 1,000; le n° 49, 70, 720, 1,000; le n° 50, 71, 730, 1,000; le n° 51, 72, 740, 1,000; le n° 52, 73, 750, 1,000; le n° 53, 74, 760, 1,000; le n° 54, 75, 770, 1,000; le n° 55, 76, 780, 1,000; le n° 56, 77, 790, 1,000; le n° 57, 78, 800, 1,000; le n° 58, 79, 810, 1,000; le n° 59, 80, 820, 1,000; le n° 60, 81, 830, 1,000; le n° 61, 82, 840, 1,000; le n° 62, 83, 850, 1,000; le n° 63, 84, 860, 1,000; le n° 64, 85, 870, 1,000; le n° 65, 86, 880, 1,000; le n° 66, 87, 890, 1,000; le n° 67, 88, 900, 1,000; le n° 68, 89, 910, 1,000; le n° 69, 90, 920, 1,000; le n° 70, 91, 930, 1,000; le n° 71, 92, 940, 1,000; le n° 72, 93, 950, 1,000; le n° 73, 94, 960, 1,000; le n° 74, 95, 970, 1,000; le n° 75, 96, 980, 1,000; le n° 76, 97, 990, 1,000; le n° 77, 98, 1,000, 1,000; le n° 78, 99, 1,010, 1,000; le n° 79, 1,00, 1,020, 1,000; le n° 80, 1,01, 1,030, 1,000; le n° 81, 1,02, 1,040, 1,000; le n° 82, 1,03, 1,050, 1,000; le n° 83, 1,04, 1,060, 1,000; le n° 84, 1,05, 1,070, 1,000; le n° 85, 1,06, 1,080, 1,000; le n° 86, 1,07, 1,090, 1,000; le n° 87, 1,08, 1,100, 1,000; le n° 88, 1,09, 1,110, 1,000; le n° 89, 1,10, 1,120, 1,000; le n° 90, 1,11, 1,130, 1,000; le n° 91, 1,12, 1,140, 1,000; le n° 92, 1,13, 1,150, 1,000; le n° 93, 1,14, 1,160, 1,000; le n° 94, 1,15, 1,170, 1,000; le n° 95, 1,16, 1,180, 1,000; le n° 96, 1,17, 1,190, 1,000; le n° 97, 1,18, 1,200, 1,000; le n° 98, 1,19, 1,210, 1,000; le n° 99, 1,20, 1,220, 1,000; le n° 100, 1,21, 1,230, 1,000; le n° 101, 1,22, 1,240, 1,000; le n° 102, 1,23, 1,250, 1,000; le n° 103, 1,24, 1,260, 1,000; le n° 104, 1,25, 1,270, 1,000; le n° 105, 1,26, 1,280, 1,000; le n° 106, 1,27, 1,290, 1,000; le n° 107, 1,28, 1,300, 1,000; le n° 108, 1,29, 1,310, 1,000; le n° 109, 1,30, 1,320, 1,000; le n° 110, 1,31, 1,330, 1,000; le n° 111, 1,32, 1,340, 1,000; le n° 112, 1,33, 1,350, 1,000; le n° 113, 1,34, 1,360, 1,000; le n° 114, 1,35, 1,370, 1,000; le n° 115, 1,36, 1,380, 1,000; le n° 116, 1,37, 1,390, 1,000; le n° 117, 1,38, 1,400, 1,000; le n° 118, 1,39, 1,410, 1,000; le n° 119, 1,40, 1,420, 1,000; le n° 120, 1,41, 1,430, 1,000; le n° 121, 1,42, 1,440, 1,000; le n° 122, 1,43, 1,450, 1,000; le n° 123, 1,44, 1,460, 1,000; le n° 124, 1,45, 1,470, 1,000; le n° 125, 1,46, 1,480, 1,000; le n° 126, 1,47, 1,490, 1,000; le n° 127, 1,48, 1,500, 1,000; le n° 128, 1,49, 1,510, 1,000; le n° 129, 1,50, 1,520, 1,000; le n° 130, 1,51, 1,530, 1,000; le n° 131, 1,52, 1,540, 1,000; le n° 132, 1,53, 1,550, 1,000; le n° 133, 1,54, 1,560, 1,000; le n° 134, 1,55, 1,570, 1,000; le n° 135, 1,56, 1,580, 1,000; le n° 136, 1,57, 1,590, 1,000; le n° 137, 1,58, 1,600, 1,000; le n° 138, 1,59, 1,610, 1,000; le n° 139, 1,60, 1,620, 1,000; le n° 140, 1,61, 1,630, 1,000; le n° 141, 1,62, 1,640, 1,000; le n° 142, 1,63, 1,650, 1,000; le n° 143, 1,64, 1,660, 1,000; le n° 144, 1,65, 1,670, 1,000; le n° 145, 1,66, 1,680, 1,000; le n° 146, 1,67, 1,690, 1,000; le n° 147, 1,68, 1,700, 1,000; le n° 148, 1,69, 1,710, 1,000; le n° 149, 1,70, 1,720, 1,000; le n° 150, 1,71, 1,730, 1,000; le n° 151, 1,72, 1,740, 1,000; le n° 152, 1,73, 1,750, 1,000; le n° 153, 1,74, 1,760, 1,000; le n° 154, 1,75, 1,770, 1,000; le n° 155, 1,76, 1,780, 1,000; le n° 156, 1,77, 1,790, 1,000; le n° 157, 1,78, 1,800, 1,000; le n° 158, 1,79, 1,810, 1,000; le n° 159, 1,80, 1,820, 1,000; le n° 160, 1,81, 1,830, 1,000; le n° 161, 1,82, 1,840, 1,000; le n° 162, 1,83, 1,850, 1,000; le n° 163, 1,84, 1,860, 1,000; le n° 164, 1,85, 1,870, 1,000; le n° 165, 1,86, 1,880, 1,000; le n° 166, 1,87, 1,890, 1,000; le n° 167, 1,88, 1,900, 1,000; le n° 168, 1,89, 1,910, 1,000; le n° 169, 1,90, 1,920, 1,000; le n° 170, 1,91, 1,930, 1,000; le n° 171, 1,92, 1,940, 1,000; le n° 172, 1,93, 1,950, 1,000; le n° 173, 1,94, 1,960, 1,000; le n° 174, 1,95, 1,970, 1,000; le n° 175, 1,96, 1,980, 1,000; le n° 176, 1,97, 1,990, 1,000; le n° 177, 1,98, 2,000, 1,000; le n° 178, 1,99, 2,010, 1,000; le n° 179, 2,00, 2,020, 1,000; le n° 180, 2,01, 2,030, 1,000; le n° 181, 2,02, 2,040, 1,000; le n° 182, 2,03, 2,050, 1,000; le n° 183, 2,04, 2,060, 1,000; le n° 184, 2,05, 2,070, 1,000; le n° 185, 2,06, 2,080, 1,000; le n° 186, 2,07, 2,090, 1,000; le n° 187, 2,08, 2,100, 1,000; le n° 188, 2,09, 2,110, 1,000; le n° 189, 2,10, 2,120, 1,000; le n° 190, 2,11, 2,130, 1,000; le n° 191, 2,12, 2,140, 1,000; le n° 192, 2,13, 2,150, 1,000; le n° 193, 2,14, 2,160, 1,000; le n° 194, 2,15, 2,170, 1,000; le n° 195, 2,16, 2,180, 1,000; le n° 196, 2,17, 2,190, 1,000; le n° 197, 2,18, 2,200, 1,000; le n° 198, 2,19, 2,210, 1,000; le n° 199, 2,20, 2,220, 1,000; le n° 200, 2,21, 2,230, 1,000; le n° 201, 2,22, 2,240, 1,000; le n° 202, 2,23, 2,250, 1,000; le n° 203, 2,24, 2,260, 1,000; le n° 204, 2,25, 2,270, 1,000; le n° 205, 2,26, 2,280, 1,000; le n° 206, 2,27, 2,290, 1,000; le n° 207, 2,28, 2,300, 1,000; le n° 208, 2,29, 2,310, 1,000; le n° 209, 2,30, 2,320, 1,000; le n° 210, 2,31, 2,330, 1,000; le n° 211, 2,32, 2,340, 1,000; le n° 212, 2,33, 2,350, 1,000; le n° 213, 2,34, 2,360, 1,000; le n° 214, 2,35, 2,370, 1,000; le n° 215, 2,36, 2,380, 1,000; le n° 216, 2,37, 2,390, 1,000; le n° 217, 2,38, 2,400, 1,000; le n° 218, 2,39, 2,410, 1,000; le n° 219, 2,40, 2,420, 1,000; le n° 220, 2,41, 2,430, 1,000; le n° 221, 2,42, 2,440, 1,000; le n° 222, 2,43, 2,450, 1,000; le n° 223, 2,44, 2,460, 1,000; le n° 224, 2,45, 2,470, 1,000; le n° 225, 2,46, 2,480, 1,000; le n° 226, 2,47, 2,490, 1,000; le n° 227, 2,48, 2,500, 1,000; le n° 228, 2,49, 2,510, 1,000; le n° 229, 2,50, 2,520, 1,000; le n° 230, 2,51, 2,530, 1,000; le n° 231, 2,52, 2,540, 1,000; le n° 232, 2,53, 2,550, 1,000; le n° 233, 2,54, 2,560, 1,000; le n° 234, 2,55, 2,570, 1,000; le n° 235, 2,56, 2,580, 1,000; le n° 236, 2,57, 2,590, 1,000; le n° 237, 2,58, 2,600, 1,000; le n° 238, 2,59, 2,610, 1,000; le n° 239, 2,60, 2,620, 1,000; le n° 240, 2,61, 2,630, 1,000; le n° 241, 2,62, 2,640, 1,000; le n° 242, 2,63, 2,650, 1,000; le n° 243, 2,64, 2,660, 1,000; le n° 244, 2,65, 2,670, 1,000; le n° 245, 2,66, 2,680, 1,000; le n° 246, 2,67, 2,690, 1,000; le n° 247, 2,68, 2,700, 1,000; le n° 248, 2,69, 2,710, 1,000; le n° 249, 2,70, 2,720, 1,000; le n° 250, 2,71, 2,730, 1,000; le n° 251, 2,72, 2,740, 1,000; le n° 252, 2,73, 2,750, 1,000; le n° 253, 2,74, 2,760, 1,000; le n° 254, 2,75, 2,770, 1,000; le n° 255, 2,76, 2,780, 1,000; le n° 256, 2,77, 2,790, 1,000; le n° 257, 2,78, 2,800, 1,000; le n° 258, 2,79, 2,810, 1,000; le n° 259, 2,80, 2,820, 1,000; le n° 260, 2,81, 2,830, 1,000; le n° 261, 2,82, 2,840, 1,000; le n° 262, 2,83, 2,850, 1,000; le n° 263, 2,84, 2,860, 1,000; le n° 264, 2,85, 2,870, 1,000; le n° 265, 2,86, 2,880, 1,000; le n° 266, 2,87, 2,890, 1,000; le n° 267, 2,88, 2,900, 1,000; le n° 268, 2,89, 2,910, 1,000; le n° 269, 2,90, 2,920, 1,000; le n° 270, 2,91, 2,930, 1,000; le n° 271, 2,92, 2,940, 1,000; le n° 272, 2,93, 2,950, 1,000; le n° 273, 2,94, 2,960, 1,000; le n° 274, 2,95, 2,970, 1,000; le n° 275, 2,96, 2,980, 1,000; le n° 276, 2,97, 2,990, 1,000; le n° 277, 2,98, 3,000, 1,000; le n° 278, 2,99, 3,010, 1,000; le n° 279, 3,00, 3,020, 1,000; le n° 280, 3,01, 3,030, 1,000; le n° 281, 3,02, 3,040, 1,000; le n° 282, 3,03, 3,050, 1,000; le n° 283, 3,04, 3,060, 1,000; le n° 284, 3,05, 3,070, 1,000; le n° 285, 3,06, 3,080, 1,000; le n° 286, 3,07, 3,090, 1,000; le n° 287, 3,08, 3,100, 1,000; le n° 288, 3,09, 3,110, 1,000; le n° 289, 3,10, 3,120, 1,000; le n° 290, 3,11, 3,130, 1,000; le n° 291, 3,12, 3,140, 1,000; le n° 292, 3,13, 3,150, 1,000; le n° 293, 3,14, 3,160, 1,000; le n° 294, 3,15, 3,170, 1,000; le n° 295, 3,16, 3,180, 1,000; le n° 296, 3,17, 3,190, 1,000; le n° 297, 3,18, 3,200, 1,000; le n° 298, 3,19, 3,210, 1,000; le n° 299, 3,20, 3,220, 1,000; le n° 300, 3,21, 3,230, 1,000; le n° 301, 3,22, 3,240, 1,000; le n° 302, 3,23, 3,250, 1,000; le n° 303, 3,24, 3,260, 1,000; le n° 304, 3,25, 3,270, 1,000; le n° 305, 3,26, 3,28